

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BROUILLA

Du 22 mars au 22 avril 2024

Le projet mis à l'enquête publique :

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BROUILLA a pour objet de tenir compte de l'évolution du territoire communal ainsi que des évolutions législatives et réglementaires.

Il a fait l'objet d'une concertation préalable dont le bilan a été tiré par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, compétente en matière de PLU, en date du 28 septembre 2023.

S'agissant d'une procédure soumise à évaluation environnementale, la Communauté de Communes des Aspres a saisi la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie qui, en date du 23 janvier 2024, a informé sur l'absence d'observation dans le délai sur la révision du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de la Communauté de Communes des Aspres ou de la Mairie de BROUILLA.

Les dates et le siège de l'enquête publique :

Par arrêté n° 92/2024 du 29 février 2024, M. le Président de la Communauté de Communes des Aspres a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

A cet effet, M. Georges LEON a été désigné Commissaire-Enquêteur par décision du 16 janvier 2024 du Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête, dont le siège est fixé à la Mairie de BROUILLA, se déroulera du vendredi 22 mars à 9h00 au lundi 22 avril à 12h30, soit 31,5 jours consécutifs.

Pendant l'enquête publique :

- ➔ **Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique**, composé des pièces et des éléments requis :
- sous format papier, en Mairie de BROUILLA (7 rue Julien Panchot), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 16h30 à 18h00;
 - sous format numérique, depuis le site internet de la Communauté de Communes des Aspres : <https://www.cc-aspres.fr/plans-locaux-durbanisme-des-communes/>

Un accès gratuit au dossier et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de BROUILLA aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté de Communes des Aspres.

- ➔ **Chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser :**
- sur le registre papier tenu en Mairie de BROUILLA (7 rue Julien Panchot) aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
 - par voie électronique à l'adresse mail revision-plu-brouilla@mail.registre-numerique.fr ou directement sur le registre dématérialisé accessible à partir du lien <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-brouilla> ;
 - par courrier, au siège de l'enquête publique à la mairie de BROUILLA : « M. le Commissaire-enquêteur – Mairie de BROUILLA, 7 rue Julien Panchot, 66620 BROUILLA », avec la mention « PROJET DE REVISION DU PLU ».

Les observations/propositions devront parvenir à M. le Commissaire enquêteur au plus tard le lundi 22 avril 2024, à 17h00.

- ➔ **Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de BROUILLA de 10h à 12h30 :**
- Le lundi 25 mars 2024
 - Le mercredi 3 avril 2024
 - Le vendredi 12 avril 2024
 - Le lundi 22 avril 2024

Après l'enquête publique :

➔ Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes (Immeuble Christian Bourquin, 2 Allée Hector Capdellayre, THUIR) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la Communauté : www.cc-aspres.fr

➔ Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BROUILLA, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire.